



La parole du Rav

Rav Yehiel Brand

Yossef et les rêves

« Ils [les deux ministres de Pharaon] lui répondirent : Nous avons eu un songe, et il n'y a personne pour l'expliquer. Yossef leur dit : N'est-ce pas à D.ieu qu'appartient les sens [des rêves] ? Saperou na li – Racontez-moi donc [votre songe]. Le chef des échansons raconta (vayésaper) son songe à Yossef, et il lui dit (vayomer lo) : Dans mon songe, voici, il y avait un cep devant moi. Ce cep avait trois sarments. Quand il eut poussé, sa fleur se développa et ses grappes donnèrent des raisins mûrs. La coupe de Pharaon était dans ma main. Je pris les raisins, je les pressai dans la coupe de Pharaon, et je mis la coupe dans la main de Pharaon. Yossef lui dit : En voici l'explication. Les trois sarments sont trois jours... » [1]

Voici quelques remarques. Il est écrit « à D.ieu appartient les sens [des rêves] » : le mot « pitronim » est au pluriel et non au singulier. Pourquoi ? « Le chef des échansons raconta son songe à Yossef et il lui dit : Dans mon songe... » Quand le ministre raconte à Yossef, le verbe employé est « saper », conter une histoire, puis, le texte dit simplement : « il lui dit », avec le verbe « vayomer ». Pourquoi cette redondance et ce changement de terme ?

Ces remarques nous renvoient aux commentaires de nos Sages[2]. Le rêve pouvait donner lieu en vérité à plusieurs interprétations, et celle révélée au chef des échansons n'en était qu'une parmi d'autres qui, elles, n'étaient destinées qu'à Yossef. Selon un commentaire, les raisins et le vin représentent le « bon vin », celui qui est caché depuis la création du monde et réservé aux justes dans le monde futur[3]. Le « cep » signifie le peuple juif, comme dit le Psalmiste : « Le cep, Tu as fait voyager d'Égypte... et libère ce cep[4]. » Les « trois sarments » renvoie à Moché, Aharon et Myriam, et aux Cohanim, Léviim et Israël. « Quand il eut poussé, sa fleur se développa et ses grappes donnèrent des raisins mûrs » signifie la délivrance du peuple juif d'Égypte, comme le chante le plus sage des rois : « Dès le matin, nous irons dans les vignes, nous verrons si les ceps fleurissent, si les bourgeons s'épanouissent, si les grenadiers sont en fleurs[5]. » « Je pris les raisins, je les pressai dans la coupe de Pharaon », ces mots annoncent les souffrances que subiront les juifs en Égypte. « Je mis la coupe dans la main de Pharaon » annonce en allusion la coupe qui contient le vin amer et le poison, que le futur Pharaon, celui de l'époque de Moché, ainsi que son peuple, subiront, à savoir : les dix plaies.

En fait, les prophètes comparent les souffrances annoncées aux

méchants à un vin amer et à son poison : « Mais leur vigne est du plant de Sedome et du terroir d'Amora ; leurs raisins sont des raisins empoisonnés, leurs grappes sont amères ; leur vin, c'est le venin des serpents, c'est le poison cruel des aspics[6]. »

L'effondrement des empires est comparé à l'homme qui boit une coupe de ce vin : « Ainsi dit D.ieu : Prends de Ma main cette coupe remplie du vin de Ma colère, et fais-la boire à toutes les nations vers lesquelles Je t'enverrai. Ils boiront, et ils chanceleront et seront comme fous, à la vue du glaive que J'enverrai au milieu d'eux[7] » ; « Une coupe d'or, qui enivrait toute la terre ; les nations ont bu de son vin, c'est pourquoi les nations ont été comme en délire. Soudain, Babylone tombe, elle est brisée[8] ! » ; « Il fait pleuvoir sur les méchants des charbons, du feu et du soufre ; un vent brûlant, c'est le calice qu'ils ont en partage[9]. »

Dans le récit du chef des échansons, le mot « koss/coupe » apparaît quatre fois. Selon l'une des explications, ces occurrences représentent les quatre écroulements des empires qui opprimeront Israël, annoncés par les prophètes. D'après une autre interprétation, les quatre coupes de vin désignent les quatre expressions de délivrance pour le peuple juif : « Et Je vous sortirai [d'Égypte] et Je vous sauverai [...] et Je vous libérerai [...] et Je vous prendrai comme Mon peuple[10]. » Et pendant que nous racontons ces miracles durant la nuit de Pessah, nous buvons quatre coupes de vin. La mitsva de raconter la sortie d'Égypte est formulée dans la Torah par le verbe « saper » : « lema'an tésaper... », et nous appelons cette mitsva : « sipour yetsiat Mitsraïm » : Yossef dit au chef des échansons : « Saperou na li – Racontez-moi maintenant. » Et ce dernier s'applique en effet à le faire : « Le chef des échansons raconta (vayésaper) son songe à Yossef » ; il lui raconte, sans le savoir, la sortie d'Égypte des juifs.

Cette sortie est en effet une histoire fantastique et unique au monde, qui est depuis toujours rappelée et remémorée par le peuple juif avec tout l'enthousiasme et toutes les merveilleuses considérations qu'un pareil récit mérite. Et puisque cette interprétation n'était destinée qu'à Yossef, le texte dit : « Le chef des échansons a raconté à Yossef. » Mais pour le sens demandé et obtenu par le chef des échansons, la Torah utilise uniquement le verbe « vayomer », il lui a dit.

[1] Béréchit 40,8-12. [2] Béréchit Raba 88,5 ; Zohar, Béréchit, 182,2.

[3] Voir Berakhot 34b. [4] Téhilim 80,9-15.

[5] Chir Hachirim 7,13. [6] Dévarim 32,32-33. [7] Yirmiya 25,15-16.

[8] Yirmiya 51,7. [9] Téhilim 11,6. [10] Chemot 6, 6-7.



Pour aller plus loin

Yaacov Guetta

1) Il est écrit (41-1) : « Vayehi mikets chénataim yamim ». À quoi fait allusion l'expression « mikets chénataim » ?

2) Il est écrit (41-7,8) : « Vayikats parô, véhiné 'halome »... « vayehi vaboker vatipaème rou'ho ». Que nous enseigne le terme « vaboker » apparaissant visiblement comme superflu dans ce verset ?

3) Il est écrit (41-14) : « Vayichla'h Parô, vayikra ète Yossef, vayeritsouhou mine habor, vayegala'h, vayé'halef simelotav ». Selon une opinion de nos Sages, qui changea les vêtements de Yossef (vayé'halef simelotav) ?

4) Selon une opinion de nos Sages, qu'est-ce qui amena Pharaon à être certain que l'interprétation que Yossef donna à ses rêves était la bonne (41-38) ?

5) Selon une opinion de nos Sages, que signifie l'expression : « Véal pikha yichak kol ami ! » (41-40) ?

6) À propos des termes suivants que le maître échanson adressa à Pharaon : « Vayehi kaacher patar lanou kène haya » (41-13), le Traité Berakhot (55b) enseigne : « kol ha'halomote holkhine a'hare hapé ». À quel merveilleux enseignement fait allusion cette déclaration de la Guémara ?



La Question

G. N.

Dans la paracha de la semaine les frères de Yossef, après leur premier voyage vers l'Égypte et une fois les provisions rapportées épuisées, demandent à Yaakov l'autorisation de faire venir Binyamin avec eux comme le leur avait imposé le maître de l'Égypte. Yaakov, qui dans un premier temps avait refusé de laisser Binyamin se joindre à eux "de peur qu'il ne lui arrive un malheur en chemin", finit par se laisser convaincre par la garantie de Yéhouda de lui ramener Binyamin sous peine d'avoir une faute contre son père "tous les jours" sous-entendu aussi bien dans ce monde-ci que dans le monde futur.

Cependant, il y a lieu de s'interroger : Comment se fait-il que Yéhouda ait pu prendre un tel risque de s'engager jusqu'à mettre en péril son monde futur, alors qu'il aurait pu réellement arriver une catastrophe en chemin sans que

Yéhouda ne soit en mesure de la contrer ?

Rabbi Eliezer Kats répond : ce qui faisait craindre à Yaakov qu'un malheur ne frappe en chemin, c'est qu'un tel événement s'était déjà produit à deux reprises : la première fois avec la mort de Ra'hel en chemin, et la seconde fois avec Yossef qui s'était fait déchiqueter (pensait-il) par une bête féroce en chemin vers ses frères.

Ainsi, Yaakov avait tout lieu de penser que pour ceux qui étaient liés à Ra'hel les chemins étaient un lieu de danger.

Or, Yéhouda qui non seulement savait que Yossef ne s'était pas fait attaquer par des animaux mais qui en plus était lui-même à l'origine de la disparition de celui-ci, savait que le chemin ne pouvait pas être considéré comme un critère de danger particulier pour Binyamin de par extrapolation de ce qui était arrivé à son frère et à sa mère. Pour cela, il fut en mesure de s'engager auprès de son père sachant que l'origine de sa crainte était vaine.

| Ville | Entrée | Sortie |
|------------|---------|---------|
| Jérusalem | 16 : 08 | 17 : 24 |
| Paris | 16 : 41 | 17 : 56 |
| Marseille | 16 : 51 | 17 : 59 |
| Lyon | 16 : 44 | 17 : 55 |
| Strasbourg | 16 : 21 | 17 : 35 |



Peut-on être acquitté par l'allumage de notre hôte ?

A) La Guemara Chabbat 21b rapporte que la Mitsva de l'allumage concerne chaque foyer. C'est pourquoi, celui qui compte retourner à son domicile ne pourra pas s'acquitter de l'allumage effectué par son hôte. Aussi, il est important de préciser qu'a priori, il faudra allumer dès la sortie des étoiles sa propre 'Hanoukiya, et seulement ensuite aller chez la famille. Si cela n'est pas possible, on se contentera d'allumer la 'Hanoukiya au retour à notre domicile. Il convient de rappeler que dans ce cas-là, il faudra nommer un "chômer" ou mettre un rappel, car en effet il est interdit de s'attabler tant que l'on n'a pas allumé la 'Hanoukiya.

B) Dans le cas où l'on passera toute la nuit chez son hôte, on devra s'associer à lui en lui donnant une pièce de monnaie (avant l'allumage) afin d'avoir une part dans l'huile qui sera utilisée, ou bien en lui demandant de nous faire acquérir un peu de son huile, en soulevant la bouteille d'huile (avant d'avoir versé dans les flacons, ou bien en soulevant ces derniers) [Michna Beroura 677,3 / Chaar Hatsiyoun ot 9; Voir Ch.Âroukh 366,9/Michna Beroura ot 51 qu'il suffit de soulever d'un Tefa'h].

Selon la plupart des décisionnaires, on devra s'associer même pour un couple qui ne paye pas les frais des différents repas, car le chef de famille n'est pas au courant qu'il faut faire mériter un peu d'huile à son hôte, et ce d'autant plus qu'il faut faire une action de Kinyan (et qu'une simple parole ne sera pas suffisante) [Michna beroura ich Matsliah 677,4 note 7 ; Torat hamoadime 2,11 ; Peniné halakha 13.9 ; Halikhot Moed 8,3].

Si l'invité est Ashkénaze, il pourra allumer sa propre 'Hanoukiya avec bénédiction comme à l'accoutumée, afin d'accomplir le hidour mitsva. Aussi, il est à noter que même un Séfaraïde pourra réaliser son propre allumage s'il ne veut pas s'associer mais à condition qu'il paye les frais du repas/logement, car autrement on rentrera dans le doute précité [Torat Hamoadime 2,12].



1) Les lettres hébraïques composant ces deux termes (mikets chenataïm) peuvent former la phrase suivante : « Kets mitav chanim », nous indiquant que Hachem annonça à Avraham Avinou lors du "Brit Bène Habétarim" (l'alliance entre les morceaux), que l'exil de ses descendants ne prendrait fin qu'au terme de 400 ans. Or, nous savons que finalement, les Béné Israël ne restèrent que 210 ans en Égypte (et non 400 ans). Remez Ladavar : «Kets mitav chanim », autrement dit : "Retire la Guématría du mot « kets » (190), «mitav chanim» (des 400 années d'exil prévu au départ), et tu obtiendras la Guématría du mot « rédou ! » (210) : « descendez ! " (expression traduisant la galoute des hébreux descendus en Égypte pour 210 ans). ('Hida, Sefer 'Homate Anakh, ote Alef)

2) Le Traité Bérakhote (55b) enseigne qu'il existe trois sortes de rêves qui se réalisent. L'un d'entre eux, est celui qu'une personne fait le matin, peu de temps avant son réveil. Ceci dit, on comprend alors la raison pour laquelle l'esprit de Pharaon fut particulièrement agité (vatipaème rou'ho), compte-tenu du fait que le souverain égyptien fit son rêve le matin (d'où l'accent particulier que la Torah met en employant l'expression : «Vayehi vaboker»). De plus, Le terme «vayehi» traduisant la souffrance de Pharaon qui, ayant eu son rêve bouleversant le matin, savait qu'il se réaliserait). (Na'halate Tsvi)

3) C'est l'ange qui apprit à Yossef (lors du séjour de ce dernier en prison) les 70 langues des nations ! Remez Ladavar : La guématría du terme « simelotav » (ses vêtements) avec son collet (c'est-à-dire : 792+1), est la même que la phrase suivante : « hévi lo hamalakh bégadim migane Eden, véhilbicho » (l'ange amena à Yossef des vêtements du Gan Eden, et l'en revêtit). (Sefer "Hatotsar" du Rav Benayahou Issakhar Chémoueli Chlita)

4) Lorsque le Pharaon fit ses rêves,

«nitparékou kol évarav » (« tous ses membres furent miraculeusement déboîtés », se sentant ainsi démembré. Malgré cette situation tragique le faisant terriblement souffrir, "chénéèmar : « Vatipaème rou'ho », Hachem lui permit de manière miraculeuse de se maintenir en vie). Ce n'est que lorsque Yossef interpréta les rêves du souverain égyptien, que ses membres se remirent alors miraculeusement à leur place initiale. Remez Ladavar : La guématría de l'expression «vatipaème rou'ho» (816), est la même que celle de la phrase : «Léfi ki oufrékou kol évarav» (du fait que tous ses membres étaient déboîtés), et celle de l'expression : «Vayitav hadavar bééinei Parô»(745), est égale à celle de la phrase : « Ki 'hazrou évarav koulame pénima » (car tous ses membres revinrent à leur place à l'intérieur de lui) (Panèa'h Raza, Mikets p.160, Sefer imprimé en 1933)

5) À l'époque de Pharaon, le Minhag était que tous les serviteurs et Sarim du roi, n'embrassaient la main de leur souverain, seulement qu'après avoir obtenu l'autorisation du "Michné Lamélekh" (vice-roi) de faire cela. Ainsi, selon ce Minhag, l'expression « véal pikha yichak kol ami » pourrait signifier : « C'est seulement après "avoir ouvert ta bouche" (vénal pikha) et donné l'autorisation à "tous mes sujets constituant mon peuple de baiser ma main", qu'ils pourront faire cela (yichak kol ami). (Tséda Ladérekh, Eilinebourg, au nom du Rabbi Eliezer Achkénazi Zatsal, dans "Maässä Hachem", 'Helek beit, Perek 38)

6) Le Ben Yéhoyada explique, selon le Traité Sanhédrine (96), que le Machia'h ne viendra qu'après que ne soient passées 85 "yovlote"(85 jubilés) depuis la création du monde ! Remez Ladavar : «Kol ha'halomote» (tous les rêves) que le prophète Daniel vit sur la venue du Machia'h, « holkhine oumitkayémine » (vont s'accomplir Bzhm), «a'hare hapé», autrement dit : « Après que ce soit écoulés 85 (guématría du mot « pé ») yovlote ! (Léhitadène béahavatékha)



Réponses

N°414 Vayéchev

4 images une Mitsva

Il s'agit de la mitsva de 'halitsa (lorsqu'un beau-frère refuse de faire le yiboum (dans le cas où il est mort sans enfant), il doit appliquer la 'halitsa, c'est-à-dire libérer définitivement la femme de son défunt frère, afin de l'autoriser à se marier avec un autre homme). Dans la 1ère image, on voit une chaussure, puisque l'action de la mitsva c'est que la femme retire la chaussure de l'un des frères de son mari, on peut également

apercevoir de l'eau, puisqu'elle doit cracher devant l'homme qui refuse de "construire la maison de son frère". Dans la 2nde image, on voit une pierre tombale, annonçant la mort du frère. Dans la 3ème image, on voit deux frères plutôt connus, puisque la mitsva ne s'effectue qu'entre frères. Dans la dernière image, on voit une bague, car cette mitsva n'est possible que s'il y a mariage dans un premier temps.

Enigmes

1) Où trouve-t-on 10 Michnayot suivies qui commencent toutes par les 3 mêmes mots ?

בב מציא פרק ט

2) Des malfaiteurs volent un stock de draps. Ils décident de le partager équitablement entre eux. Si chacun en reçoit 6 m, il en reste 6. Et si chacun en reçoit 7 m, il en manque 7. Quel est le nombre de voleurs ?

Si on pose X le nombre de voleurs et Y le nombre de mètres de drap, la proposition mathématique s'énonce ainsi 6 X + 6 = Y et 7 X = Y + 7. En faisant la différence de ces deux équations, on obtient X = 13.

3) Quel personnage de la paracha, est défini par un mot qui est l'inversion de son nom ?

ע.ר. צ.ו.י.ה.י ע.ר.ב.ו.ר. ה.ו.ד.ה.ר.ע. (ר,ח,ט)

Echecs

G4-H2 / F1 - G1
H2 - F3 / G1 - F1
H8-H1 / G2- H1
G3 - G1



Rébus :

Benne / Chev / A.S.
/ Raie / Chat / Na



Pour dédicacer un feuillet :

Shalshetnews.com



La Michna Taanit

Michna 7 :

Q : Que faire s'il n'y a toujours pas de pluie après les 13 jeûnes ?

R : On diminue le commerce, les constructions, les plantations, les fiançailles, les mariages et on ne se dit plus bonjour. Certains continuent à jeûner jusqu'à la fin du mois de Nissan.

Si Nissan est sorti et qu'il n'y a toujours pas de pluie, c'est un mauvais signe.

Perek 2 : Michna 1 :

Q : Que faisaient-ils pendant les jours de jeûne ?

R : Ils faisaient sortir la téva dans la rue et ils y posaient de la cendre et chacun en

mettait sur sa tête. Le plus âgé (et sage) prononçait un discours saisissant, en disant notamment que Hachem attend la téchouva et pas le jeûne, Il favorise le déchirement du cœur à celui de l'habit.

Michna 2 :

Q : Comment la téfila était effectuée ?

R : On choisit un chalia'h tsibour tsadik, aimé et reconnu de tous, qui connaît la téfila, qui a des enfants, et il faisait 24 bérakhot dans la amida, les 18 de la amida (19 de nos jours) et il en ajoutait 6 de plus. (La prochaine michna en parlera)



Or'hot Yocher

Yonathan Haik

Bitoul Torah

(négligence de l'étude de la Torah)

En réalité, la principale difficulté réside dans l'établissement d'une routine solide et pérenne. Nos sages, dans le Sifrei[1], ont enseigné à ce sujet, en s'appuyant sur le verset : « comme des chèvres sur l'herbe » (voir là-bas pour des explications complémentaires[2]). Une fois cette habitude ancrée, il est certain que le combat intérieur perdure. Comme il est rapporté dans le Talmud Baba Metsia[3] à propos du verset : « et le serviteur est libéré de son maître » [4], le mauvais penchant ne cesse jamais de

trouver des subterfuges et des prétextes pour détourner l'individu de l'étude de la Torah. Néanmoins, bien que la lutte subsiste, elle devient moins ardue qu'auparavant. Le Midrach[5] nous enseigne, au sujet du verset : « J'ai médité sur mes voies et ramené mes pas vers Tes statuts » [6], que le roi David disait : « Chaque jour, je projetais d'aller dans tel endroit, mais invariablement, mes pas me ramenaient vers Tes enseignements. » Cette réflexion illustre quiconque aspire à la pureté : celui qui fait des efforts sincères et agit dans la mesure de ses capacités se voit accorder une aide divine. Il est rapporté au nom du Gaon, Rabbi Israël Salanter, qu'une personne devrait concevoir qu'elle est unique

au monde, qu'elle ne dispose que de ce jour et de cette heure précise. Une telle pensée a le pouvoir d'atténuer considérablement les tentations. En effet, celui qui gaspille son temps agit, en quelque sorte, comme s'il précipitait sa propre disparition : chaque instant perdu s'évanouit à jamais, et il ne lui restera de sa vie que des fragments épars et bien trop rares.

[1] Haazinou 32,2

[2] [N.D.T. : Il est enseigné là-bas une analogie entre les chèvres et celui qui débute dans l'étude de la Torah. Au commencement, il est perdu et ne sait que faire. Mais après avoir étudié deux sedarim ou deux livres, il est irrésistiblement attiré par elle, comme les gouttes de rosée qui nourrissent la terre.] [3] Baba Metsia 85b [4] Iyov 3,19

[5] Vayikra Rabba 35,1 [6] Tehilim 119,59



Un combat à plusieurs niveaux

G. N.

Durant les 8 jours de hanouka, nos Sages ont institué lors des Amidot et du birkat amazone la prière de reconnaissance du « Al hanissim » où nous détaillons les bienfaits dont nous avons bénéficiés à l'époque des 'Hachmonaïm. Ainsi, nous développons : « tu as transmis les forts aux mains des faibles, les nombreux aux mains des peu nombreux, les mécréants aux mains des justes, ainsi que les impurs aux mains des purs et les fauteurs aux mains de ceux qui s'adonnent à Ta Torah »

Si nous comprenons aisément le miracle qui réside dans les deux premières oppositions, les 3 suivantes nous paraissent beaucoup plus surprenantes. En effet, quelle loi de la nature devrait influencer pour une suprématie militaire du moins vertueux des deux camps pour qu'on puisse parler de miracle lorsque ce sont les justes qui l'emportent ?

Le Rav Dessler répond à cette question de la manière suivante : En réalité, les makabim purent assister à 2 miracles similaires : Le premier d'un point de vue militaire où le petit nombre ne s'est pas fait happer par les hordes de soldats surentraînés, et le second d'un point de vue spirituel ou malgré l'influence de la masse, les justes ne devinrent pas mécréants, les purs ne s'impurifièrent pas et ceux versés

dans la Torah ne succombèrent pas à la faute. Toutes ces données relèvent du miracle. En effet, le Rambam nous enseigne que la force de l'influence environnementale est telle, qu'elle est en mesure d'ôter à l'homme son libre arbitre. Or, les 'hachmonaïm vécurent dans une culture helléniste durant des décennies. L'immense majorité du peuple avait adopté le mode de vie grec, les samaritains se revendiquaient ouvertement de cette mouvance. Malgré cela, une famille réussit à garder son cap spirituel et se montra prête à donner sa vie afin de défendre ses valeurs dans une civilisation qui pourtant l'avait rejetée. La préservation de cette piété contre vents et marées est en soi un miracle surpassant la simple victoire militaire (le texte allant crescendo dans l'énumération des différents bienfaits) pourtant déjà totalement contre nature. Ainsi, symboliquement, une fois que le Temple fut libéré, Hachem choisit comme clin d'œil de réaliser un miracle sur une fiole d'huile qui, par chance, avait également conservé sa pureté à l'abri de l'impureté environnante (alors que le moindre contact direct l'aurait impurifiée), et de faire perdurer son éclat bien au-delà de ce que sa faible quantité pouvait laisser espérer.



Nefech Ha'haim

Moshé Brand

L'âme humaine se compose du Nefech, du Roua'h et de la Nechama. L'action est liée au Nefech, tout comme le sang, qui réside dans le foie. La parole est liée au Roua'h ; ainsi, lorsque l'homme parle, un souffle sort de sa bouche vers l'extérieur. La pensée est liée à la Nechama, qui siège dans le cerveau humain.

Chapitre 15

Tout cela nécessite une explication approfondie. Après tout, la respiration provient du corps et non directement du cerveau. Alors pourquoi l'âme est-elle appelée "Nechama", un terme qui partage la même racine que "Nechima" (respiration) ?

La réponse est qu'il ne s'agit pas de la respiration humaine, mais de celle du Créateur Béni soit-Il, comme il est écrit : « Il insuffla dans ses narines une âme de vie » (Béréchit 2,7). À partir de là, le Nefech Ha'Haïm élabore des concepts qui dépassent ma compréhension. L'essentiel est que la Nechama (l'âme) n'est pas véritablement une partie de l'homme, mais reste toujours connectée à ce qui est en haut. Cependant, elle influence l'homme en lui insufflant une sainteté particulière. Ces idées sont très élevées.

Le Nefech Ha'Haïm s'étend ensuite sur d'autres sujets élevés concernant la structure de l'Homme (Adam), ainsi que sur les liens entre son âme (Nefech), son esprit (Roua'h) et son âme supérieure (Nechama). Il explique également comment l'homme peut corriger ses actions et s'élever de niveau en niveau grâce à ces connexions. Ces enseignements sont profonds et complexes.

Pour l'instant, posons la plume avec les paroles de notre maître, Rabbi 'Haïm de Volozhin. Avec l'aide de Hachem, dans les semaines à venir, nous aborderons un livre de Moussar fondamental et plus accessible pour un humble lecteur comme moi.



Résumé de la Paracha

- Paro rêve par deux fois, il cherche dans tout le pays un interprète et se tourne finalement vers Yossef.
- Yossef lui explique qu'un premier septennat se prépare, il remplira le pays de nourriture, les sept années suivantes toucheront le pays atrocement par la famine.
- Yossef conseille à Paro d'engranger un maximum de nourriture pendant les

années d'abondance et fut aussitôt nommé numéro deux du pays.

- Les frères de Yossef se présentent face à lui sans le reconnaître et viennent acheter à manger à cause de la famine.
- Yossef les traite d'espions et les renvoie chercher Binyamin.
- Yaacov finit par accepter que Binyamin soit du prochain voyage et Yossef les invite chez lui.
- Avant de les renvoyer, il cache sa coupe dans le sac de Binyamin et l'accuse de vol.



Aire de jeux



4 images

Une Mitsva

Quelle Mitsva se cache derrière ces 4 images ?



Enigmes

- Donnez les 7 endroits dans le Chass Michna où est mentionné le mot תנוכה ?
- C'est une personne influente. Elle est assez souvent pressée. D'une peinture la composante, sa mer n'est jamais agitée. Qui est-elle ?
- Quel nombre fait référence à un habit dans la Paracha ?



Echecs

Les blancs gagnent en 4 coups



Rébus



Jeu de mot

A Tchernobyl, on porte plainte contre des mains courantes...



La force d'une parabole

Jérémy Uzan

Avant d'interpréter les rêves de Paro, Yossef avait déjà proposé ses services d'interprète lorsqu'il était en prison. En effet, 2 ministres s'étaient tournés vers lui pour obtenir la signification de leur rêve. Le ministre en charge des boissons du roi avait rêvé de 3 branches de vigne desquelles il avait pressé un jus dans un verre pour le mettre dans la main de Paro. Yossef vit ici le signe d'une libération prochaine. Le ministre en charge du pain du roi avait quant à lui rêvé de 3 paniers sur sa tête remplis de pâtisseries et les oiseaux picoraient du panier inférieur. Yossef lui prédit qu'il serait bientôt tué.

Le Maguid de Douvna demande : comment Yossef a-t-il pu proposer des lectures tellement différentes de 2 rêves qui semblaient tous deux anodins à première vue ?

Comme à son habitude, le Maguid nous l'explique par une parabole.

Un peintre célèbre vient de terminer sa nouvelle œuvre. La toile représente un homme tenant un panier rempli de différents pains. Le style est très réaliste et l'image semble si réelle qu'on s'y tromperait. L'auteur l'expose fièrement pour avoir l'avis du public. Alors que 2 hommes sont en train d'observer le chef-d'œuvre, un oiseau s'approche et essaye de picorer du pain de la toile. L'un des 2 dit alors : " Cet oiseau est bien la preuve du réalisme incroyable de cette œuvre". _ Son ami lui répondit : " Bien au contraire, cet oiseau est pour moi la preuve que la toile n'est pas parfaite. L'oiseau ne se serait jamais approché de l'homme s'il pensait qu'il était vrai !"

Ainsi, dans le second rêve, le fait que les oiseaux picorent dans le panier était pour Yossef, le signe que l'homme ne présentait plus de signe de vitalité.

(Vekarata lachabbat oneg)



Comprendre Rachi

Mordekhai Zerbib

« ... Et nous aussi serons les serviteurs de mon maître. Il dit : Aussi maintenant, comme vos paroles, ainsi il est ! Celui chez qui elle sera trouvée sera Mon serviteur et vous, vous serez innocents. » (44/9-10)

Rachi écrit : « Comme vos paroles : Même ceci est le din (loi stricte), la vérité est comme vos paroles que vous êtes tous 'Hayav (condamnés). Dix personnes parmi lesquelles on trouve un objet volé dans les mains de l'une d'entre elles, sont toutes 'Hayav. Mais Moi, Je vais agir envers vous lifnim michourat hadin (avec indulgence): seulement celui chez qui elle sera trouvée sera Mon serviteur. »

Rachi a une question : « comme vos paroles, ainsi il est ! » donc ils sont tous condamnés à être serviteurs. Et juste après, il est écrit : « le voleur sera Mon serviteur » !? À cela, Rachi répond « comme vos paroles, ainsi il est » au niveau du din mais Moi, Je ferai lifnim michourat hadin.

Le Ramban explique différemment de Rachi : Ils ont dit "le voleur mourra et nous Tes esclaves" : pourquoi faire cette différence ? Soit tout le monde mourra, soit tout le monde sera esclave !? Cela prouve que c'est juste une amende qu'ils s'imposent sur eux d'être esclaves car en réalité, ils disent qu'ils ne sont pas complices et sur cela, Il dit «comme vos paroles, ainsi il est » sur le fait que vous n'êtes pas complices et c'est pour cela que J'appliquerai le din et vous serez libres.

La raison pour laquelle Il les innocente : Selon Rachi : c'est lifnim michourat hadin. Selon le Ramban : c'est le din.

Le Ramban pose des questions sur Rachi :

1. Le Midrach (92/8) dit : « Dix personnes parmi lesquelles on trouve un objet volé dans les mains de l'une d'entre elles, ne doivent pas toutes être emprisonnées » Il en ressort l'exact inverse de Rachi, à savoir que selon le din, elles sont toutes 'Hayav !?

2. Quand les frères proposeront à Yossef d'être tous ses serviteurs, Yossef dira « 'Halila » (44/16-17), qui signifie en général "loin de moi de faire une chose totalement injuste" (voir 18/25). Ainsi, selon le Ramban, l'emploi de ce mot est compréhensible car ce n'est pas le din qu'ils soient tous serviteurs. Mais selon Rachi pour qui c'est le din, c'est donc tout à fait légitime et justifié qu'ils soient tous serviteurs donc dire « 'Halila » ne paraît pas du tout approprié !?

On pourrait proposer la réponse suivante : La suite du midrach est "Moi, Je ne ferai pas ainsi...", mais voilà qu'il fait ainsi puisqu'il les innocente !? Cela nous force à dire que le début du midrach doit se lire sous la forme de l'étonnement : ne doivent-ils pas tous être condamnés !? sous-entendu : bien sûr que oui, mais Moi, Je ne ferai pas ainsi (Ets Yossef). Concernant la 2^{ème} question, le Mizra'hi ramène le Yilkout Chimoni (246) : « 'Has véchalom que Je vous soupçonne » et non « 'Has véchalom que Je vous prends en tant qu'esclaves car cela aurait été effectivement le din » Ainsi, Yossef leur dit : 'Halila de vous soupçonner et donc que vous soyez tous mes esclaves comme le voudrait le din.

On pourrait ramener un argument allant dans le sens de Rachi :

Commençons par poser les questions suivantes :

1. Comment en sont-ils arrivés à ce que le voleur doive être vendu ? Voilà qu'il peut rendre la guévia. Or, de la paracha Michpatim, il ressort que c'est uniquement si le voleur ne peut pas rembourser le vol qu'il doit se vendre !? Et pour payer le kéfel (double), il n'y a pas d'obligation de se vendre en esclave (Béer Bessadé...).

2. Pourquoi ont-ils dit au début que le voleur meurt ? Depuis quand tue-t-on pour un vol ?

3. Si eux-mêmes sont complices alors ils auraient dû dire qu'ils doivent également mourir, et s'ils ne sont pas complices, alors même esclaves ils ne doivent pas l'être ?

4. Pourquoi parleraient-ils selon le din Israël alors qu'ils pensent avoir affaire à des goyim ?

On pourrait proposer la réponse suivante : En réalité, ils parlent selon le Din des bnei Noa'h qui n'ont que 7 mitsvot mais celui qui les transgresse est 'Hayav mita donc ils disent que le voleur doit mourir. Mais eux, n'étant pas complices, ils devraient être innocents mais en tant qu'amende, ils sont prêts à être serviteurs.

À cela, l'envoyé de Yossef leur répond « Même cela est selon le din », c'est-à-dire le fait que vous devez être 'Hayav est le din car vous êtes complices « Dix personnes parmi lesquelles on trouve un objet volé dans les mains de l'une d'entre elles, sont 'Hayav » mais Je vais appliquer lifnim michourat hadin, le voleur ne va pas mourir mais il sera serviteur et vous, vous serez libres.

Il en ressort que sans avoir recours à lifnim michourat hadin, il est extrêmement complexe de comprendre comment selon le din strict on arrive à ce résultat que le voleur ne va pas mourir mais il sera serviteur et vous, vous serez libres. De deux choses l'une, selon le din Israël, le voleur ne doit pas être vendu mais doit juste rendre la guévia, et selon le din des bnei Noa'h, le voleur doit mourir. Cela prouve qu'il faut dire lifnim michourat hadin.



La question de Rav Zilberstein

Haim Bellity

Une bien « mauvaise » nouvelle

Mathieu est un non-juif qui vient de fêter ses 50 ans. Malheureusement, cela ne lui porte pas bonheur car quelques jours après son anniversaire, il se plaint de maux de tête et son docteur lui demande donc de faire des analyses. C'est ce qu'il fait rapidement et ne tarde pas à être rappelé par son spécialiste qui lui dit que les résultats ne semblent pas très bons. Il continue donc les vérifications et au bout d'un moment, Bernard, le professeur, se rend compte que la situation est critique. Il le convoque donc et lui explique gentiment et clairement les choses et lui conseille donc pour les 6 mois qu'il lui reste à vivre de prendre de grandes vacances et de faire le tour du monde. Voyant que Mathieu n'est pas convaincu par l'idée, Bernard tente de lui donner envie, il lui demande s'il a déjà vu les chutes du Niagara ainsi que les banquises du Groenland. À la réponse négative du malade, le docteur lui répond qu'il est temps de le faire et qu'il ne faudrait pas tarder. Malgré la mauvaise nouvelle, dès le lendemain, Mathieu va trouver son patron, lui donne sa démission, vend un appartement sur lequel il avait investi pour ses vieux jours et contacte immédiatement les meilleurs agences de voyages. Mais voilà que 6 mois plus tard, Mathieu est toujours de ce monde et se sent de merveille. Il retourne donc trouver le professeur qui lui demande de refaire des analyses et on se rend rapidement compte que le premier diagnostic était complètement faux et qu'il ne souffre que d'une toute petite chose. Évidemment, Mathieu est comme un fou en apprenant cette bonne nouvelle, le seul problème est qu'il ne lui reste plus d'argent pour vivre. Il porte donc plainte contre Bernard pour son erreur. Cette histoire est véridique et lorsqu'elle fut médiatisée, le pays où elle s'est déroulée s'est entièrement déchaîné quant à savoir qui avait raison. C'est pourquoi nous allons poser la question à une grande sommité de la Halakha, le Rav Its'hak Zilberstein pour avoir le point de vue de la Torah.

Le Rambam nous enseigne que s'il est de coutume dans un pays que le 'Hatan offre une grande fête à ses amis lors de ses fiançailles et qu'ensuite la Kala annule le mariage, elle se

devra de lui rembourser les frais dépensés car la règle est que celui qui a fait perdre de l'argent à son prochain se doit de le lui rembourser. On pourrait donc penser qu'il en serait de même pour Bernard qui a fait perdre beaucoup d'argent à Mathieu par son erreur. Mais Rav Zilberstein nous explique que les cas n'ont rien à voir. Dans le cas du 'Hatan où il est coutume d'offrir une fête, cela est comme si la Kala avait demandé explicitement à son fiancé d'organiser une telle cérémonie. Ceci n'est pas le cas chez Bernard où il l'a seulement encouragé à profiter de ses derniers jours. Deuxièmement, en annulant les fiançailles, la Kala fait immédiatement regretter au 'Hatan ses frais. Enfin, troisièmement, la Kala annule de son plein gré et de pleine conscience ses fiançailles, ce qui n'est pas le cas du professeur qui s'est trompé indépendamment de sa volonté. Alors même si c'est vrai que Bernard a très mal conseillé Mathieu, le Rama (H" M 386,3) écrit clairement que celui qui endommage son prochain par un mauvais conseil est Patour dans ce monde-ci car il a fait un dégât de manière indirecte. Dans notre cas, il est fort probable que même vis-à-vis du tribunal céleste, il sera Patour car il s'agit d'une erreur lointaine avec aucune intention de créer du tort. Cependant, le Beth Din se devra de bien étudier la situation et de vérifier s'il ne serait pas bénéfique d'amender le professeur comme nous enseigne la Guémara Baba Batra (21b) d'après laquelle une personne faisant les saignées (acte médical assez fréquent à l'époque) est considérée prévenue et on pourra la radier immédiatement si elle agissait mal. Le Rav ajoute que de la même manière que le Beth Din peut punir un Cho'het qui agit avec légèreté, il semblerait qu'il en est de même pour un Docteur qui a d'une certaine manière agi avec légèreté et empressement.

En conclusion, bien que Bernard soit Patour car il n'a endommagé que de manière indirecte, le Beth Din devra bien étudier le dossier et dans le cas où il agit avec légèreté, on pourra le radier car il a de grandes responsabilités et risque de créer beaucoup de tort.

(Tiré du livre Oupiry Matok, Béréchit, p. 211)

Léfiouy Nitchmat Roger Raphaël ben Yossef Samama